

**AUTORISATION DE STATIONNEMENT D'UNE BENNE
AU DROIT DU 32 RUE D'AVESNES**

Nous, Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu la demande d'occupation du domaine public émise par la SARL Renoir, 4 rue de Mulhouse 59390 Lys-lez-Lannoy, représentée par Monsieur Dimpre pour occuper le domaine public avec une benne, du 25 avril au 06 mai 2022,

Considérant, qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer le chantier en toute sécurité.

ARRETONS

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à installer une benne, à charge pour lui de se conformer aux dispositions réglementaires visés ci-dessus et aux conditions suivantes :

-L'installation de la benne sera conforme à la réglementation en vigueur et sera installée au droit du 32 rue d'Avesnes à Zuydcoote.

-L'installation sera signalée la journée et la nuit.

-L'installation ne devra gêner en aucune façon la circulation routière et piétonnière

-Dès l'achèvement des travaux, la chaussée et les trottoirs seront nettoyés de tous gravats (terre, gravillons, ...)

-Toutes les mesures seront prises afin de ne pas détériorer le revêtement de sol (béton désactivé) de la voie publique et en cas de détérioration elle sera réfectionnée aux frais du pétitionnaire.

Article 2 : L'entreprise Renoir devra prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer la sécurité des piétons,

Article 3 : Le présent arrêté sera en vigueur durant toute la durée du chantier.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,

- Madame et Monsieur Christophe

- Mr Dimpre, sarl renoir

Article 5 : Certifié exécutoire après notification le 13 avril 2022

Fait à Zuydcoote, le 15 avril 2022

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE ZUYDCOOTE' and '170101'. The signature is written in a cursive style.

Florence VANHILLE